

Des haies et des arbres pour les animaux

Des portes ouvertes se sont déroulées le jeudi 29 octobre 2009 chez Vincent Blagny sur le thème des parcours de volailles et de leur association avec de l'agroforesterie.

L'objectif de cette journée était de préciser les enjeux que représentent pour les producteurs et les filières d'avoir des parcours de volailles non dégradés tant au niveau de l'image des productions que sur l'impact environnemental.

Volonté Paysanne : Qu'est ce qui vous a amené à planter des arbres sur vos parcours de volailles ?

Vincent Blagny : Je suis administrateur à l'Association Arbres et Paysages 32, et on a commencé à entendre parler de l'agroforesterie. Le concept m'a plu, c'était nouveau, donc j'ai eu envie d'essayer ; de plus cela me permettait d'agrémenter le paysage.

VP : Comment s'est fait la plantation et le choix des essences sélectionnées ?

VB : Je suis parti sur une plantation de 70 arbres par hectare avec des espaces entre les rangées d'arbres de 14 mètres afin de laisser la possibilité éventuellement de remettre les terres en culture. Sur le choix des arbres, j'ai exclusivement planté des essences fruitières destinées à la production de bois d'œuvre car je voulais constituer un capital.

VP : Est ce que cette plantation



Vincent Blagny, agriculteur à Leboulain, sur une exploitation de polyculture élevage avec 110 ha de SAU et 1 600 m² de bâtiments en volailles Label Gers.

vous demande beaucoup de temps de travail ?

VB : Pas du tout, c'est rapide. J'ai fait faire les trous avec une mini-pelle, le plus long étant de mettre le grillage de protection autour des plants mais ce n'est qu'à faire une fois et de manière définitive. Ensuite en période de croisière, il faut

tailler les arbres 1 fois par an, mais ce n'est que du plaisir, 1 heure /ha.

VP : Avez vous senti une modification dans le comportement des animaux, et au niveau des résultats techniques ?

VB : Il est trop tôt pour voir une différence significative, la plantation est trop récente. On constate quand même que le grillage autour des arbres est un point d'attraction pour les animaux. Je reste persuadé que cela aura un effet positif croissant avec le développement des arbres. Si je m'en réfère aux résultats de mes lots de poulets qui ont un parcours avec un bosquet, les résultats techniques y sont meilleurs.

VP : Le coût d'implantation a-t'il été un frein ?

VB : Bien au contraire, cela a même motivé ma décision, l'investissement pour un hectare planté est tout à fait modeste et on le rentabilise très rapidement.

Pourquoi planter des arbres sur les parcours de volailles ?

Dans ce contexte de prise en compte croissante du bien être animal, mais aussi d'une pression accentuée de la société sur la problématique environnementale et d'une nécessité constante de fournir une bonne image des productions ; l'implantation d'arbres et de haies sur les parcours apporte une réponse positive à cet ensemble de contraintes. En plus l'agroforesterie c'est aussi l'opportunité de se diversifier avec la production de bois.

1 - Améliorer l'aspect paysager du site d'élevage pour l'image :

Les arbres et les haies permettent d'embellir le site d'élevage tout en limitant l'impact visuel négatif des parcours notamment lors de périodes pluvieuses où les couverts peuvent être dégradés et laisser apparaître des animaux dans la boue.

2 - Apporter du confort aux animaux pour leur bien être :

Les arbres et les haies en période estivale permettent d'offrir des zones ombragées aux animaux et ainsi favoriser le couchage et le déplacement des animaux sur des parties des parcours, habituellement peu fréquentées. Cela permet aussi de protéger les animaux du mauvais temps. Les animaux dépensent donc moins d'énergie pour lutter contre les aléas climatiques, ils sont moins stressés, ont une meilleure alimentation et



Photo CEPSO

sont moins sensibles aux maladies.

3 - Répondre aux exigences réglementaires et limiter l'impact sur l'environnement :

Les arbres et les haies favorisent la protection des sols contre l'érosion par le développement racinaire et le fractionnement des mouvements d'eau. Grâce à leurs racines, les arbres vont avoir un rôle pour piéger les éléments fertilisants.

4 - Diversifier pour un coût modérer :

Outre les aspects vu précédemment, l'agroforesterie est un placement pour l'avenir qui ne nécessite

pas un lourd investissement, ni un temps d'entretien important. En introduisant des arbres à destination commerciale on introduit un capital qui se convertira en revenu à la vente du bois. Il faut compter entre 4 et 5 €/plant (aides déduites) au moment de la plantation, protection et paillage compris, ce qui correspond à un coût d'implantation compris entre 300 et 500 €/ha pour un projet entre 50 et 80 arbres.



Renseignements et contact :

Chambre d'Agriculture du Gers, François MOULIE
Tél : 05.62.61.77.40. Mail : ca32@gers.chambagri.fr
Arbre et paysage 32 – Tél : 05.62.60.12.69
Mail : contact@arbre-et-paysage32.com



Session d'information agro-foresterie, le vendredi 27 novembre, 14 h, salle des fêtes de Noilhan



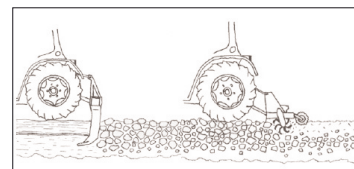
Henri-Bernard Cartier et Philippe Baron expliquent l'enjeu pour la filière et l'implication de la Chambre d'Agriculture pour accompagner les agriculteurs. (Sur la photo : Vincent Blagny, Henri-Bernard Cartier, Philippe Baron, Nicolas Petit).

Concevoir un projet d'agroforesterie sur parcours

Quelles essences d'arbres ?

Ce sont des essences non forestières destinées à la production de bois d'œuvre ou de biomasse ou de fruits : Frêne commun, Alisier torminal, Chêne sessile, Cormier, Noyer commun, Poirier franc, Erable champêtre, Merisier,...

Ces essences sont à définir en fonction des projets et des typologies pédo-logique de chaque site.

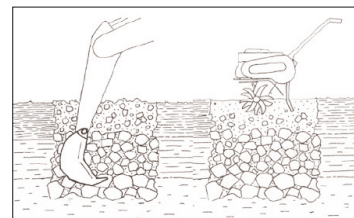


Travail du sol par décompactage puis affinage en surface herse rotative...

Préparation du sol

Une bonne préparation du sol est primordiale pour une bonne reprise et un développement optimal, elle facilite la plantation.

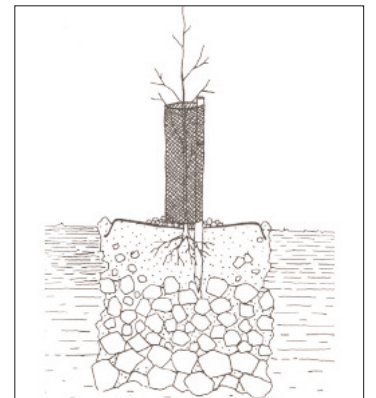
Le travail se fait en ligne ou en potet. Cela consiste à ameublir en profondeur de 50-80 cm puis affiner en surface.



Préparation du sol en potet à la pelle.

Plantation

La plantation se fait à partir de jeune pousse d'essence si possible locale. Le plant doit être protégé au niveau du pied par paillage ou film d'amidon biodégradable et sur le pourtour par des protections contre les animaux (grillage).



(Schémas Arbres et Paysages 32)

Tarif et Aides à la plantation*

Le coût global par arbres de 10,25 € HT comprenant le plant, le paillage, les protections et le conseil technique.

A ce prix sont à déduire les aides du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil général du Gers soit 6,24 €/arbre.

La plantation revient finalement à 4,01 €HT/arbre.

*Tarif et prestation de l'Association Arbres et Paysage32 et valables jusqu'au 31 décembre 2009.